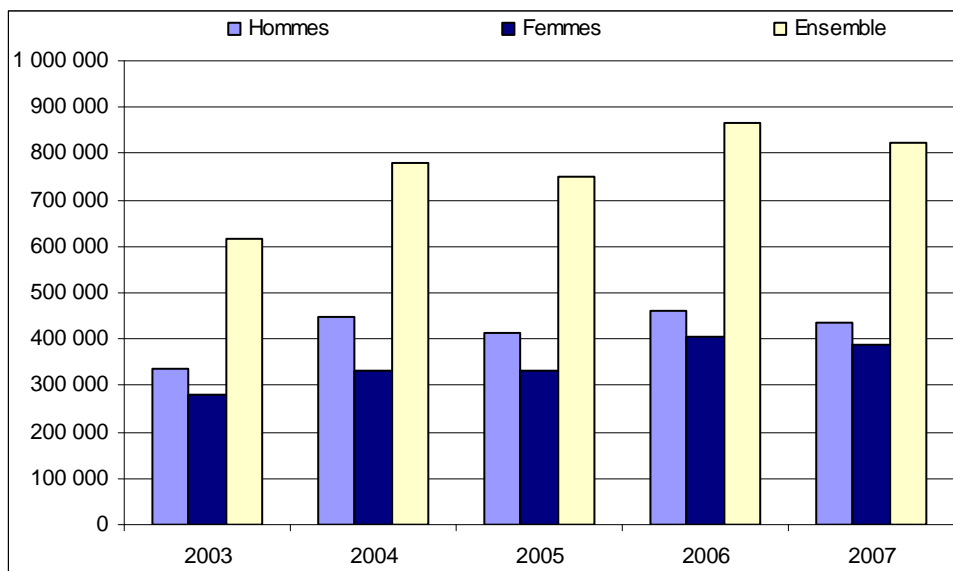


Indicateur n° 5 : Nombre de nouveaux retraités de droit direct.

1^{er} sous-indicateur : Nouveaux retraités tous régimes.

Evolution du flux des attributions de droit direct tous régimes, de 2003 à 2007



Source : DREES, Enquête annuelle auprès des caisses de retraites 2003 à 2007, EIR 2004.

Calculs : DREES.

Champ : Liquidants d'une pension de droit direct dans un régime de base au cours de l'année n, vivants au 31 décembre.

En 2007, 823 000 personnes ont liquidé un premier droit à la retraite, dont 53 % d'hommes. Cet effectif est en baisse de 5 % par rapport à 2006 et fait suite à une forte hausse entre 2005 et 2006. L'arrivée à l'âge de 60 ans de la génération 1946, première génération du baby boom, 30 % plus nombreuse que la génération 1945, avait contribué à l'augmentation de 16 % du nombre de nouveaux pensionnés en 2006 par rapport à 2005.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 5 (1^{er} sous-indicateur) :

L'enquête annuelle réalisée par la DREES auprès des caisses de retraites repose sur des données recueillies auprès de onze régimes de base et cinq complémentaires. Cette enquête couvre la quasi-totalité du champ des retraités. Les données relatives à l'année n sont disponibles au 4^{ème} trimestre de l'année n + 1 et reflètent l'état de connaissance de la population étudiée qu'ont les régimes au moment de leur interrogation.

Ces estimations du nombre de nouveaux pensionnés portent sur les bénéficiaires d'un premier droit direct dans un régime de base, quel que soit leur lieu de naissance et de résidence, présents au 31 décembre de l'année d'observation. Elles ont été réalisées comme suit :

- décompte du nombre de nouveaux pensionnés (liquidants) des régimes interrogés dans l'enquête annuelle identifiés comme monopensionnés ;
- cet effectif est ensuite majoré du nombre estimé des liquidants monopensionnés dans les régimes autres que ceux interrogés dans l'enquête annuelle (3 % du total des monopensionnés*), puis de l'effectif des nouveaux pensionnés de la CNAV identifiés comme polypensionnés (mais réduit pour tenir compte des

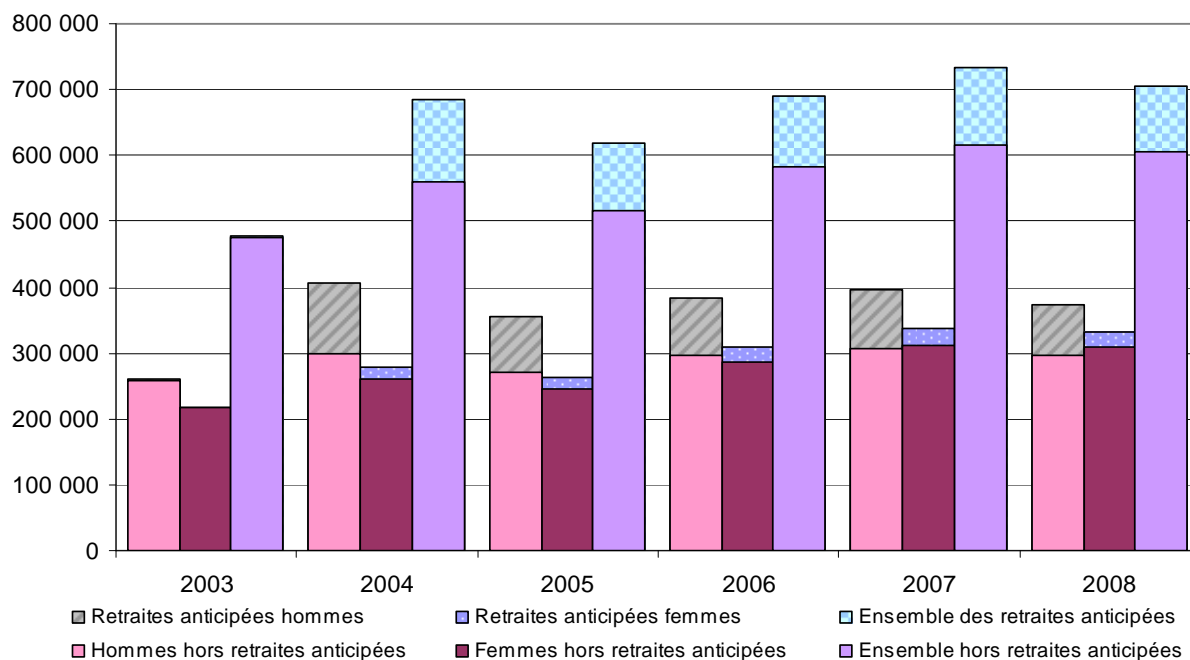
4,3 % de polypensionnés de la CNAV ayant liquidé antérieurement un droit dans un autre régime que la CNAV). S'ils n'étaient pas exclus de ce décompte, ces retraités pourraient être comptés une année comme monopensionné d'un régime autre que la CNAV et une année suivante comme polypensionné de la CNAV, créant ainsi des doublons ;

- enfin, se rajoute à cet effectif une estimation du nombre de liquidants polypensionnés dans des régimes autres que la CNAV, qui représente 9,6 % du total des polypensionnés* d'après l'EIR.

Des échanges ont eu lieu en 2009 entre la Drees et les caisses de retraites afin de définir de nouvelles modalités d'extraction des données. Il a été ainsi possible de mieux prendre en compte le fait qu'au moment où les données sont envoyées par les caisses de retraites, un certain nombre de liquidations ne sont pas encore connues, en raison d'une prise en compte tardive dans les systèmes de gestion. La couverture des estimations du nombre de nouveaux pensionnés s'est donc améliorée, conduisant à une révision de la série depuis 2003 (révision à la hausse du nombre de nouveaux liquidants). De nouvelles révisions pourront encore avoir lieu à l'avenir.

Indicateur n°5 : Nombre de nouveaux retraités de droit direct.

2^{ème} sous-indicateur : Nouveaux retraités du régime général.



Source : données CNAV – Recueils statistiques.

Les personnes qui liquident une pension à la CNAV représentent environ 97 % des personnes qui partent à la retraite chaque année. Parmi ces liquidants, une partie ne dispose que de faibles droits au titre du régime général, l'essentiel de leur retraite étant alors constitué de droits acquis en dehors de la CNAV.

Rapporté à l'effectif moyen annuel de retraités CNAV en 2008 (11,9 millions de personnes), le flux global des attributions représente 5,9 % (5,1 % si l'on exclut les départs en retraite anticipée).

En 2004, le flux d'attributions est très important (+43 % par rapport à 2003) avec plus de 680 000 nouveaux retraités. Cette forte hausse s'explique par la mise en place de la retraite anticipée pour longue carrière : 124 000 personnes ont bénéficié du dispositif. Après correction de l'impact de la retraite anticipée, le taux d'évolution est ramené à 18 %. Malgré tout, la croissance observée reste soutenue et provient des retards d'attributions exceptionnels en 2003 qui se sont reportés sur 2004 (ces retards sont toutefois sans incidence en terme de droits).

On observe en 2005 une diminution avec 619 000 nouvelles attributions (-10 % par rapport à 2004), qui s'explique principalement par la baisse du nombre de départs en retraite anticipée (-17 %) par rapport à 2004 où la progression était exceptionnellement forte (cf. supra). En 2006, les flux progressent de nouveau (+12 % par rapport à 2005 soit 690 000 nouveaux retraités). Cette évolution se poursuit en 2007 mais avec une hausse plus limitée (+6 % par rapport à 2006). Cette tendance à la hausse s'explique par l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations nombreuses d'après-guerre : la génération 1946 est plus élevée de 30 % que la génération 1945 et, de même, la génération 1947 est légèrement plus importante que celle de la génération 1946.

La diminution observée en 2008 (706 000 nouveaux retraités contre plus de 730 000 en 2007) provient principalement de la baisse des départs en retraite anticipée (-14 %). C'est là l'effet du durcissement des

conditions d'attribution sur la durée validée et cotisée ainsi que la diminution du nombre de personnes bénéficiant des régularisations de cotisations arriérées (dont les nouvelles dispositions réglementaires rendent plus contraignant l'accès). Ainsi, le flux de nouveaux retraités corrigé des départs en retraite anticipée reste constant et la baisse globale (-4 %) ne s'explique que par la diminution observée sur la retraite anticipée.

Au total, les flux de liquidants du régime général ont augmenté de 9,6 % en moyenne entre 2003 et 2008. En ne tenant pas compte des départs en retraite anticipée, cette progression annuelle moyenne n'a été que de 5,5 %. Cependant, cet écart ne reflète pas l'impact exact des retraites anticipées sur les flux de liquidation, car, par exemple, une personne née en 1948, ayant débuté tôt sa carrière professionnelle et totalisant une longue durée de cotisation, et partie en retraite anticipée en 2007, à l'âge de 59 ans, aurait vraisemblablement, en l'absence de dispositif de retraite anticipée, différé son départ en retraite en 2008, à l'âge de 60 ans. Si l'on réimpute les personnes parties en retraite anticipée aux flux de liquidation de l'année de leur 60^{ème} anniversaire (cf. *Précisions méthodologiques ci-dessous*), on trouve un rythme annuel moyen d'augmentation des flux bruts de liquidations à peine supérieur à celui des données brutes (+10,0 %). C'est cette différence résiduelle de 0,4 point de croissance annuelle qui mesure l'impact de la retraite anticipée sur les flux de liquidation, avec une légère sous-estimation liée à la mortalité aux âges immédiatement inférieurs à 60 ans. Elle décrit le fait que les données brutes de liquidations de la CNAV incluent des personnes parties en retraite anticipée en 2008 à l'âge de 59 ans et moins, ainsi que des personnes parties en retraite anticipée en 2007 à l'âge de 58 ans et moins, etc., et qui sans ce dispositif seraient parties en 2009 et après.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 5 (2^{ème} sous-indicateur) :

Seules sont recensées dans les données du graphique les attributions de pensions de droit direct du régime général (cf. le 1^{er} sous-indicateur pour une approche « tous régimes »).

Les données utilisées sont issues des *Recueils statistiques* de la CNAV, pour les années 2003 à 2007 et des circulaires pour 2008. Il s'agit des flux annuels d'attributions observés en métropole et dans les DOM (à partir de 2006). Les données présentées sont en « date d'attribution » (ou date de liquidation de la pension). Cette date d'attribution peut être, selon les cas, antérieure ou postérieure à la date de prise d'effet de la pension.

A partir des données issues de la CNAV, il est possible d'estimer des flux de liquidation corrigés des retraites anticipées. Cette correction consiste à retrancher chaque année des flux bruts de liquidation les effectifs bénéficiaires de la retraite anticipée et à les repositionner à l'année de leur 60^{ème} anniversaire. A titre d'exemple, sur les flux 2007 (734 000 retraités), 117 000 personnes sont parties en retraite anticipée (c'est-à-dire avant l'âge de 60 ans). Environ 83 000 personnes de la génération 1947 ont recouru à la mesure de retraite anticipée entre 2004 et 2006. En l'absence de dispositif de retraite anticipée, elles auraient selon toute probabilité liquidé leurs droits en 2007 puisque toutes remplissaient les conditions pour partir à taux plein à 60 ans. Au total, en l'absence de mesure de retraite anticipée, le nombre effectifs de départs en retraite aurait été de 700 000 (=734 000 – 117 000 + 83 000).